

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COLLECTIVITE

**COMMUNE
D'HEILTZ LE MAURUPT**

Nombre de conseillers :

en exercice **11**

Présents **11**

Votants **11**

Délibération n° **10**

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 11 avril 2011**

Par suite d'une convocation en date du 08/04/2011, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 11 avril 2011, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Michel BAILLY maire.

Étaient présents : MM., Michel **BAILLY**, Huguette **ROSSARD**, Claudine **DUBECHOT**, Thierry **LIGNOT**, Martine **BARDET**, René **MARTINEZ**, Guy **SALLES**, Stéphane **HETTE**, Thierry **NOISETTE**. **MUNEAUX** Philippe. **MUNEAUX** Josette

Lesquels forment la majorité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Absent(s) excusé(s) 0 **Absent(s) : 0**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Mme MUNEAUX Philippe est désigné secrétaire de séance.

**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2010
ANNULE ET REMPLACE**

Le Conseil Municipal, en application avec l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuver, le 11 avril 2011, le compte administratif 2010, qui présente un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) d'un montant de **442073.02 euros** A5

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution globale de

(+/-) **- 9144.18 euros** A6

Un solde des restes à réaliser de entraînant un besoin de financement A7

(+/-) -746302.60 euros B2 s'élevant à **-755446.78 €** (+/- A6 + +/- B2)

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2010,

Considérant les besoins recensés pour l'année 2010,

Considérant que le budget de 2010 comportait, en prévision, un virement à la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 245987 €,

1) décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2010 le résultat A5, comme suit :

- **affectation en réserves** (compte 1068)

Financement de la section d'investissement : A8 **442073.02** €uros

- **report en section de fonctionnement** : A9 **0** €uros

(Ligne 002)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le.....
Et de la publication, le.....
Fait à Heiltz Le Maurupt, le.....
Le Maire,



Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Heiltz Le Maurupt, le 11 avril 2011

Le Maire,

Michel BAILLY

Date d'affichage

/ /